

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 FEVRIER 2015

DELIBERATION N° 2015-006

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2014.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Excédent	27 874,23 €
<u>INVESTISSEMENT :</u>	Excédent	42 772,40 €
Soit un RESULTAT DE CLOTURE DE	Excédent	70 646,63€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le Compte Administratif 2014.

DELIBERATION N° 2015-007

COMPTE DE GESTION 2014

Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2014 par le receveur municipal.

DELIBERATION N° 2015-008

TAUX DES 3 TAXES

Le conseil municipal examine l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2015.

Après avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas modifier les taux et de reconduire ceux de l'exercice précédent :

- Taxe d'habitation : 5,88 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,44 %
- Taxe foncière (non bâti) : 25,00 %

DELIBERATION N° 2015-009

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 9 700 € au budget 2015 du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition et vote la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 9 700 €, inscrite au Budget Primitif 2015 à l'article 657362.

DELIBERATION N° 2015-010**BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015.

Le budget primitif 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT : 821 790,23 €

INVESTISSEMENT : 149 480,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2015.